BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1071

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DU HAVRE

Ventes et cessions

934 396 342 RCS Le Havre.
CARING GROUP.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 4337559.60 EUR.
Adresse : 216, Rue Roland Moreno, 76210 Saint-Jean-de-la-Neuville.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Pour la société absorbante : Caring Group Société par actions simplifiée au capital de 4.337.559,60 € Siège social : 216, rue Roland Moreno - 76210 Saint-Jean-de-la-Neuville 934 396 342 RCS LE HAVRE Pour la société absorbée : Mercury A Société par actions simplifiée au capital de 371.852 € Siège social : 216 rue Roland Moreno - 76210 Saint-Jean-de-la-Neuville 899 908 149 RCS LE HAVRE L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : actif : 374.561 euros passif : 9.955 euros Soit un actif net apporté de 364.606 euros Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Pour les besoins de la rémunération des apports, le rapport d'échange des actions est fixé de la manière suivante : (i) environ 1,88 action ordinaire de la société absorbante pour 1 action ordinaire de la société absorbée ; et (ii) environ 3,06 actions de préférence de catégorie B de la société absorbante pour 1 action ordinaire de la société absorbée. En rémunération des actions de la société absorbée détenue par l'associé de la société absorbée autre que la société absorbante, la société absorbante procédera à une augmentation de capital d'un montant nominal global de 53.312 euros par la création de : (i) deux cent trois mille cent vingt (203.120) actions ordinaires nouvelles de dix centimes d'euros (0,10 €) de valeur nominale chacune, et (ii) trois cent trente mille (330.000) actions de préférence de catégorie B nouvelles de dix centimes d'euros (0,10 €) de valeur nominale chacune. Le montant prévu de la prime de fusion ou de scission pour chaque société participante : 52.347,18 euros La date du projet commun de fusion : 30 juillet 2025 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : - Au titre de la Société Absorbée : au TAE du Havre le 04/08/2025 - Au titre de la Société Absorbante : au TAE du Havre le 04/08/2025..